



SE-UNSA  
Section départementale du Vaucluse  
5 rue Favart 84000 AVIGNON  
04 90 82 36 60  
84@se-unsa.org

Avignon, le 4 janvier 2010

Monsieur l'inspecteur d'académie,

En ce début d'année 2011, Nous souhaiterions faire le point avec vous sur le dossier EVS.

Après le désarroi occasionné par la reconduction des contrats des EVS et les nombreuses incertitudes qu'a généré le passage de 26 heures à 20 heures, que se passe-t'il effectivement sur le terrain, pour les EVS qui ont choisi de reconduire leur contrat en CUI de 20 heures?

Les nouveaux contrats ne sont toujours pas parvenus aux intéressés, les délais de procédure ayant été, semble-t'il, rallongés. Nous nous retrouvons dans un cadre flou: comment les EVS, les directeurs, les équipes vont-ils organiser concrètement le travail en tenant compte de la réduction horaire du contrat. Sachant que la base est annualisée, les EVS conserveront-ils le même emploi du temps sur une période plus courte ou opteront-ils pour un travail sur trois jours ?

Pour les écoles dont les EVS ont renoncé à la reconduction d'un nouveau contrat CUI à 20 heures, que va-t'il se passer ? Si ces directeurs ont souhaité une reconduction, ils doivent pouvoir récupérer un emploi de vie scolaire. Mais, si février a été préalablement annoncé pour ces recrutements, nous n'en connaissons toujours pas les modalités ni l'échéancier. Les écoles concernées attendent avec inquiétude toute information à ce sujet.

Le SE-Unsa a toujours défendu et obtenu l'aide administrative à la direction d'école. Les besoins sont maintenant clairement identifiés, reconnus. Les EVS remplissent des fonctions qui sont devenues indispensables dans le fonctionnement des écoles. Revenir en arrière, fonctionner sans, alors qu'en décembre les équipes bénéficiaient encore de cette aide, pose de sérieux problèmes aux écoles qui doivent recomposer dans l'urgence et réorganiser les services.

Dans l'attente de précisions à ce sujet, veuillez agréer Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de notre considération.

*Denis Olivier*  
SE-Unsa Vaucluse

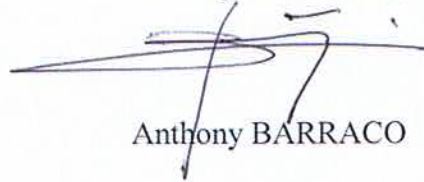


5, rue Favart 84000 Avignon  
04 90 86 96 40 - 06 29 19 10 64

Par exemple, un employeur peut envisager de conclure un contrat sur une base de 26 heures par semaine, sachant que la prise en charge de l'Etat (70% du SMIC pour un contrat d'accompagnement dans l'emploi) s'appliquera jusqu'à 20 heures et que 6 heures resteront intégralement à la charge de l'employeur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire départemental, l'expression de ma haute considération.

Pour le Préfet,  
le chargé de mission,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned above the name Anthony BARRACO.

Anthony BARRACO

Monsieur Denis OLIVIER  
Secrétaire départemental SE-UNSA  
Section départementale de Vaucluse  
5 rue Favart  
84000 AVIGNON  
L20101224D/AB/FA